RÈGLEMENT DU 62ème CROSS DE BAGNOLS SUR CEZE

Édition du dimanche 29 Novembre 2026

Article 1 : Assurance
La manifestation est assurée par l'AIAC au travers de la FFA et par la MAIF. Il incombe aux participants de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
De ce fait, l'organisateur se décharge de tout incident survenant sur le parcours et durant les courses.

Article 2 : L'épreuve
Manifestation organisée par le Bagnols Marcoule Athlétisme avec le soutien de la Municipalité de Bagnols-sur-Cèze.
Retrait des dossards à partir de 8h45. Un ravitaillement sera offert à chaque participant.
Une assistance médicale sera assurée sur place. L'épreuve se déroulera conformément à la réglementation hors stade de la FFA.

Article 3 : Inscriptions
En ligne
Pour les licenciés, les inscriptions se font via les clubs, sur le site de la ligue d'athlétisme d'Occitanie.
Pour les non licenciés, les inscriptions se font par mail : bagnolsmarcouleathletisme@gmail.com, **jusqu'au mercredi 03/12/2025 inclus**, en précisant le nom, le prénom, la date de naissance, la catégorie et le numéro de la course.
Sur place
Les inscriptions sur place sont à limiter !
Elles sont possibles au minimum une heure avant la course.

Article 4 : Licences et PPS
Obligation de la **licence FFA ou FFSA** 2026/27
Pour les non licenciés FFA ou FFSA, présentation obligatoire d'une attestation PPS de moins de 3 mois.
Le PPS est à réaliser sur le site : https://pps.athle.fr/
Pour les mineurs non licenciés, questionnaire santé et autorisation parentale.

Article 5 : Litige
Seul le juge arbitre pourra être saisi des réclamations éventuelles.
Le fait de participer, implique l'acceptation du présent règlement.

Article 6 : Récompenses
- Médaille à tous les EA, PO et BE. De Benjamin à Espoir, récompenses aux trois premiers. Pour les Séniors et Masters, Récompense au scratch pour les 3 premiers puis récompense au premier de chaque sous-catégorie. Pour la course Open, récompense au scratch pour les trois premiers toutes catégories confondues.
- Sport adapté : Récompense au scratch pour les trois premiers.

Article 7 : Course Open
Accessible à tous à partir de la catégorie cadet(te).

Article 8 : Vol
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et dégradation. Il n'y aura pas de vestiaires gardés.